# PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE MANDEVILLE MRC DE D'AUTRAY

## ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

Assemblée de consultation tenue à la salle municipale le 4 septembre 2018 à 19 h à laquelle étaient présents Messieurs les conseillers Denis Prescott, Jacques Martial, Alain Dubois et Daniel Rocheleau, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude Charpentier, Maire suppléant.

Madame la mairesse Francine Bergeron était absente.

Hélène Plourde directrice générale et secrétaire-trésorière est présente.

## PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 192-2018-1

Monsieur Jean-Claude Charpentier, maire suppléant procède à la consultation relativement au règlement portant le numéro 192-2018-1 modifiant le règlement relatif au zonage numéro 192.

Aucun commentaire n'a été fait par les personnes présentes.

Le présent règlement est disponible pour consultation au bureau de la directrice générale.

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE MANDEVILLE MRC DE D'AUTRAY

# SÉANCE RÉGULIÈRE DU 4 SEPTEMBRE 2018

Séance régulière du conseil municipal tenue à la salle municipale le 4 septembre 2018 à 19 h 30 à laquelle étaient présents Messieurs les conseillers Denis Prescott, Jacques Martial, Alain Dubois et Daniel Rocheleau, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude Charpentier, Maire suppléant.

Madame la mairesse Francine Bergeron était absente.

Hélène Plourde directrice générale et secrétaire-trésorière est présente.

Après méditation, Monsieur le Maire suppléant Jean-Claude Charpentier ouvre la présente assemblée.

# 306-09-2018 <u>LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</u>

Il est proposé par le conseiller Monsieur Daniel Rocheleau Appuyé par le conseiller Monsieur Alain Dubois Et résolu

Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté.

307-09-2018

# ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 13 AOÛT 2018 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 AOÛT 2018

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jacques Martial Appuyé par le conseiller Monsieur Denis Prescott Et résolu

**Que** les procès-verbaux de la séance régulière du 13 août 2018 et de la séance extraordinaire du 20 août 2018 soient et sont adoptés dans leurs formes et teneurs.

Adoptée à l'unanimité.

#### **CORRESPONDANCE**

Dépôt de la correspondance reçue.

## 308-09-2018 ADOPTION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par le conseiller Monsieur Daniel Rocheleau Appuyé par le conseiller Monsieur Jacques Martial Et résolu

**Que** les membres du conseil municipal approuvent la liste des comptes à payer du mois d'août 2018, les chèques numéro 15 676 à 15 754 inclusivement, les déboursés incompressibles, les salaires et que sont ratifiés les chèques émis en vertu d'une résolution ainsi que les comptes à payer d'une somme de 371 978.54 \$.

**Que** la mairesse et la directrice générale soient et sont autorisées à signer les chèques à cet effet.

**Que** la directrice générale et secrétaire-trésorière certifie qu'il y a les fonds nécessaires pour payer ces factures.

Adoptée à l'un	ianimité.
----------------	-----------

Maire suppléant	Directrice générale et
	Secrétaire-trésorière

# 309-09-2018 ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 AOÛT 2018

Il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Prescott Appuyé par le conseiller Monsieur Alain Dubois Et résolu

**Que** le dépôt du rapport de l'état des revenus et des dépenses au 31 août 2018 soit et est accepté dans sa forme et teneur.

#### **ADMINISTRATION**

## 310-09-2018 AUX TROUVAILLES DE MANDEVILLE

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jacques Martial Appuyé par le conseiller Monsieur Daniel Rocheleau Et résolu

**Que** la municipalité de Mandeville permet aux Trouvailles de Mandeville d'utiliser la salle municipale gratuitement pour la cueillette de denrées le 16 décembre 2018 de 8 h 30 à 16 h et pour la distribution de la guignolée le 17 décembre 2018 de 9 h à 15 h.

**Que** la municipalité autorise la tenue d'un barrage routier en face du bureau municipal le 16 décembre 2018 de 10 h à 15 h et prête des cônes pour cet évènement.

**Que** par la présente résolution la municipalité se dégage de toute responsabilité.

**Que** la municipalité paye 800.00 \$ pour l'achat de dindes et de poulets afin de les distribuer dans les paniers de Noël payable directement au Bonichoix Marché Madame S sur présentation de la facture.

## Adoptée à l'unanimité.

## 311-09-2018 LE RÉSEAU DES AIDANTS NATURELS D'AUTRAY – DEMANDE

Le Réseau des aidants naturels d'Autray demande une contribution financière pour les activités prévues dans le cadre de la Semaine nationale des proches aidants au Québec.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Prescott Appuyé par le conseiller Monsieur Jacques Martial Et résolu

**Que** la municipalité de Mandeville accorde une contribution financière de 200.00 \$ au Réseau des aidants naturels d'Autray.

## Adoptée à l'unanimité.

# 312-09-2018 <u>CLUB FADOQ DE ST-CHARLES-DE-MANDEVILLE INC. -</u> DEMANDE

Le Club FADOQ de St-Charles-de-Mandeville inc. demande la location de la salle gratuitement pour leur souper des fêtes qui aura lieu le 24 novembre 2018, ainsi que le 27 avril 2019 pour leur soirée Méritas.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Daniel Rocheleau Appuyé par le conseiller Monsieur Denis Prescott Et résolu

**Que** la municipalité de Mandeville acquiesce à cette demande.

# 313-09-2018 CAMÉRAS - ACHAT

**Attendu que** la municipalité de Mandeville a demandé des soumissions à trois fournisseurs pour des caméras, dont :

- > TechnoDave Télécommunications;
- ➤ KB Électrique inc.;
- > Futur Tec Communications inc.

**Attendu que** la municipalité de Mandeville n'a reçu qu'une seule soumission.

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jacques Martial Appuyé par le conseiller Monsieur Daniel Rocheleau Et résolu

**Que** la municipalité de Mandeville accepte la soumission numéro 10001 datée du 5 juin 2018 de TECHNODAVE TÉLÉCOMMUNICATION pour des caméras d'une somme de 4 533.75 \$ plus les taxes.

Que cette somme soit payée à même le surplus accumulé.

Adoptée à l'unanimité.

# 314-09-2018 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jacques Martial Appuyé par le conseiller Monsieur Alain Dubois Et résolu

**Que** la municipalité de Mandeville nomme Monsieur Daniel Rocheleau responsable du dossier relatif au développement économique.

Adoptée à l'unanimité.

## 315-09-2018 COMITÉ INDUSTRIEL DE BRANDON - RETRAIT

**Il est proposé par** le conseiller Monsieur Jacques Martial **Appuyé par** le conseiller Monsieur Alain Dubois **Et résolu** 

**Que** la municipalité de Mandeville se retire du Comité Industriel de Brandon à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

#### **RÈGLEMENTATION**

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE MANDEVILLE MRC D'AUTRAY

# DEUXIÈME PROJET RÈGLEMENT NUMÉRO 192-2018-1

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 192 AFIN DE PRÉVOIR DES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES POUR LES BÂTIMENTS À CARACTÈRE PUBLIC

**ATTENDU QUE** la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet au Conseil municipal de Mandeville de modifier sa réglementation d'urbanisme;

**ATTENDU QUE** la présente modification est conforme aux orientations du schéma d'aménagement de la MRC de D'Autray et du plan d'urbanisme de la municipalité;

**ATTENDU QUE** la modification proposée vise à permettre le développement de l'activité économique de la municipalité.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DENIS PRESCOTT APPUYÉ PAR MONSIEUR ALAIN DUBOIS ET RÉSOLU QU'EN CONSÉQUENCE DE CE QUI PRÉCÈDE IL EST PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT, STATUÉ, DÉCRÉTÉ ET ÉTABLI CE QUI SUIT :

#### Article 1

L'article 4.3.1 est modifié se lit comme suit :

# 4.3.1 CONSTRUCTIONS ET USAGES AUTORISÉES EN COUR AVANT

En cour avant, seules sont autorisées les constructions suivantes :

h) les bâtiments permanents de type accessoire abritant les équipements de service public (Hydro-Québec, Bell, etc.) à condition qu'ils respectent les dispositions de l'article 4.2.1 du règlement de zonage.

# Article 2

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.	
 Maire suppléant	Directrice générale et secrétaire-trésorière

# 316-09-2018 ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DU RÈGLEMENT 192-2018-1

**Attendu qu'**il y a dispense de lecture du présent projet de règlement, les membres du conseil municipal l'ayant reçu au moins deux (2) jours juridiques avant la date de son adoption, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture conformément à l'article 445 du Code Municipal.

En conséquence, Il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Prescott Appuyé par le conseiller Monsieur Alain Dubois Et résolu

**Que** la municipalité de Mandeville adopte le deuxième projet du règlement portant le numéro 192-2018-1 modifiant le règlement relatif au zonage numéro 192, le tout tel que déposé.

**Que** copie conforme de la présente résolution soit transmise à la MRC de D'Autray.

Adoptée à l'unanimité.

#### AVIS DE MOTION

Monsieur Denis Prescott, conseiller dépose un avis de motion à l'effet qu'il y aura présentation lors d'une séance subséquente l'adoption d'un règlement portant le numéro 211-2018-1 modifiant le règlement numéro 211 afin de nommer la rue Bossé. En vertu de l'article 445 du code municipal, la dispense de lecture du règlement est accordée.

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE MANDEVILLE MRC DE D'AUTRAY

# PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 211-2018-1

RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 211 RELATIF À DONNER DES NOMS AUX RUES ET AUTRES VOIES DE CIRCULATION À L'INTÉRIEUR DES LIMITES DE LA MUNICIPALITÉ

**ATTENDU QU'**en vertu du code municipal, le conseil est autorisé à donner par règlement des noms aux rues et autres voies de circulation à l'intérieur des limites de la municipalité;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été préalablement donné le 4 septembre 2018.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JACQUES MARTIAL APPUYÉ PAR MONSIEUR DENIS PRESCOTT ET RÉSOLU

QUE le règlement portant le numéro 211-2018-1 soit et est, par les présentes, adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

#### **ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

#### **ARTICLE 2**

L'article 2 du règlement numéro 211 est modifié en ajoutant ce qui suit :

Le nom apparaissant sur la liste suivante sera désormais le nom officiel de la voie de circulation qui y apparaît :

## Odonyme retenu

Rue Bossé (sur une distance d'environ 985 mètres).

#### **ARTICLE 3**

Le présent règlement entre en	n vigueur conformément à la loi.
Maire suppléant	Directrice générale et secrétaire-trésorière

# 317-09-2018 ADOPTION D<u>U PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 211-2018-1</u>

**Attendu qu'**il y a dispense de lecture du présent projet de règlement, les membres du conseil municipal l'ayant reçu au moins deux (2) jours juridiques avant la date de son adoption, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture conformément à l'article 445 du Code Municipal.

#### En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jacques Martial Appuyé par le conseiller Monsieur Denis Prescott Et résolu

**Que** la municipalité de Mandeville adopte le projet de règlement numéro 211-2018-1 relatif à donner des noms aux rues et autres voies de circulation à l'intérieur des limites de la municipalité, le tout tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité.

# SÉCURITÉ PUBLIQUE

# 318-09-2018 <u>CROIX-ROUGE CANADIENNE - CONTRIBUTION</u>

Il est proposé par le conseiller Monsieur Daniel Rocheleau Appuyé par le conseiller Monsieur Alain Dubois Et résolu

**Que** la municipalité de Mandeville paye la contribution annuelle à la Croix-Rouge Canadienne pour l'entente des services aux sinistrés 2018-2019 d'une somme de 341.60 \$ sans taxes.

#### **VOIRIE**

319-09-2018

MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS – DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER

Considérant que la municipalité de Mandeville a présenté une demande de soutien financier, par la résolution numéro 153-05-2018, d'une somme de 23 875.53 \$ au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports occasionné par la restriction de charge sur la structure P01124;

**Considérant que** le Ministère a répondu négativement à la demande dans sa lettre datée du 30 mai 2018 et jointe à la présente résolution.

Considérant que la reddition de compte est jointe à la présente résolution.

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Prescott Appuyé par le conseiller Monsieur Jacques Martial Et résolu

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**Que** la municipalité de Mandeville réitère sa demande de soutien financier d'une somme de 23 875.53 \$ au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports occasionné par la restriction de charge sur la structure P01124.

**Que** copie de la présente résolution soit transmise à Monsieur André Villeneuve, député de Berthier, ainsi qu'à Monsieur Claude Thibault du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

### Adoptée à l'unanimité.

#### 320-09-2018

# 20 RUE PONTBRIAND SUD - DÉMOLITION

Il est proposé par le conseiller Monsieur Alain Dubois Appuyé par le conseiller Monsieur Daniel Rocheleau Et résolu

**Que** la municipalité de Mandeville procède à la démolition du bâtiment situé au 20, rue Pontbriand Sud.

Que les travaux soient effectués par les travaux publics.

#### LOISIRS ET CULTURE

# 321-09-2018 <u>COMITÉ DU CARNAVAL - DEMANDE</u>

Le comité du Carnaval demande une aide financière de 2 500.00 \$ pour l'édition 2019 afin de défrayer les coûts d'animation, de publicité, achat et location de matériel et les repas.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Daniel Rocheleau Appuyé par le conseiller Monsieur Jacques Martial Et résolu

**Que** la municipalité de Mandeville accorde une contribution financière d'une somme de 2 500.00 \$ au comité du Carnaval.

**Que** cette somme soit payée à même le budget 2019.

# Adoptée à l'unanimité.

# 322-09-2018 PHARMACIE JEAN COUTU - DEMANDE

La Pharmacie Jean Coutu demande de réserver le terrain de balle tous les mardis et jeudis jusqu'au 20 septembre 2018.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jacques Martial Appuyé par le conseiller Monsieur Denis Prescott Et résolu

Que la municipalité de Mandeville acquiesce à cette demande.

#### Adoptée à l'unanimité.

## 323-09-2018 <u>FLEURY, CHANTAL - OFFRE DE SERVICE</u>

Il est proposé par le conseiller Monsieur Alain Dubois Appuyé par le conseiller Monsieur Jacques Martial Et résolu

**Que** la municipalité de Mandeville accepte l'offre de service de Madame Chantal Fleury pour une conférence et spectacle d'humour lors de la soirée des bénévoles 2019 d'une somme de 1 340.00 \$ plus les taxes.

## Adoptée à l'unanimité.

## 324-09-2018 COMITÉ DU PATRIMOINE - BUDGET SUPPLÉMENTAIRE

Attendu que selon l'article 3 du règlement 350-2008, un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques et les frais d'administration dudit fonds est établi à quinze (15) pourcent annuellement.

En conséquence, Il est proposé par le conseiller Monsieur Jacques Martial Appuyé par le conseiller Monsieur Alain Dubois Et résolu **Que** la municipalité de Mandeville accorde au Comité du Patrimoine un budget supplémentaire de 1 000.00 \$ pour l'année 2018.

**Que** cette somme soit payée à même le fonds de quinze (15) pourcent réservé par l'exploitation des carrières et sablières.

Adoptée à l'unanimité.

#### **ENVIRONNEMENT**

# 325-09-2018 <u>DÉPÔT DU RAPPORT D'EAU POTABLE 2017</u>

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jacques Martial Appuyé par le conseiller Monsieur Denis Prescott Et résolu

**Que** la municipalité de Mandeville accepte le dépôt du rapport de l'eau potable 2017 tel que déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée à l'unanimité.

#### **VARIA**

# 326-09-2018 <u>CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES</u> <u>MUNICIPALITÉS (FQM) 2018</u>

Il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Prescott Appuyé par le conseiller Monsieur Jacques Martial Et résolu

**Que** la municipalité de Mandeville entérine la décision prise par la mairesse et la directrice générale et secrétaire-trésorière paie les frais d'inscription au congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) qui se tiendra du 20 au 22 septembre 2018 au Palais des congrès de Montréal pour Monsieur Réjean Bergeron, directeur des travaux publics d'une somme de 780.00 \$ plus les taxes.

**Que** les frais de déplacement dont le maximum est de 1 900.00 \$ soient remboursés sur présentation des pièces justificatives, incluant les frais d'inscription.

Adoptée à l'unanimité.

## PÉRIODE DE QUESTIONS

#### 327-09-2018 AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par le conseiller Monsieur Alain Dubois Appuyé par le conseiller Monsieur Jacques Martial Et résolu

Adoptée à l'unanimité.	
MÉDITATION	
***********	************
 Jean-Claude Charpentier	Hélène Plourde, directrice générale
Maire suppléant	et secrétaire-trésorière

**Que** la présente assemblée soit et est ajournée au 5 septembre 2018 à 18 h.